



# Compte-rendu sommaire

## Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022

**MAIRIE**

1, Place de la Mairie  
45270 Ladon

☎ : 02 38 95 50 22

✉ : [mairie.ladon@wanadoo.fr](mailto:mairie.ladon@wanadoo.fr)

AF/SC

L'an 2022 et le 1<sup>er</sup> décembre à 19 heures 15 minutes, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. FÉVRIER Albert, Maire.

**Présents :** M. FÉVRIER Albert, Maire, M. VAAST Guy, M. CHESNOY Christian, Mme BRÉCIÉ LEPLAT Christine, M. CHAUVEAU Jean Michel, Mme LAURENT Nathalie, M. ALLEAU Raphaël, Mme BESNARD Sandrine, M. GLAUME Frédéric, M. LETORT Alain, M. CHARBONNIER Gérard, Mme BOUCHOUX Daisy.

**Excusées ayant donné procuration :** Mme BRISSET Nathalie à M. FÉVRIER Albert, Mme DENAES Stéphanie à M. CHAUVEAU Jean Michel, Mme MARTINEZ Audrey à Mme BRÉCIÉ LEPLAT Christine

**A été nommée secrétaire :** Mme BRÉCIÉ LEPLAT Christine.

*Le quorum est obtenu, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.*

### **Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

Le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **Délibération relative au reversement partiel de la part communale de la taxe d'aménagement - réf : 2022 12 01 001**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'instituer à compter du 1er janvier 2022 un reversement de la part communale de la taxe d'aménagement conformément à l'article 109 de la loi de finances pour 2022, à raison de 2% du produit de la taxe pour la Communauté de Commune Canaux et Forêts en Gâtinais.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **Approbation d'un contrat de délégation - Service public de l'Assainissement Collectif - réf : 2022 12 01 002**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le contrat de délégation de service public du service de l'assainissement collectif négocié avec la société SUEZ Eau France.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **Adhésion assurance statutaire, contrat groupe 2023-2026 - réf : 2022 12 01 003**

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident d'accepter la proposition faite par la compagnie SIACI / GMF Vie / La Sauvegarde, d'adhérer à la convention de gestion d'assurance risques statutaires proposée par le Centre de gestion du Loiret.

### **Agents affiliés à la CNRACL :**

✓ Les risques assurés : Maladie Ordinaire (MO), Maternité, Temps partiel thérapeutique, Congé Grave Maladie (CGM), Congé Longue Maladie (CLM), Congé Longue Durée (CLD), Accident de service - Accident du travail (AT) / Maladie Professionnelle (MP), Frais médicaux, Décès. Franchise uniquement sur la MO.

✓ Les taux : 5,15 % pour 15 jours de franchise sur la MO

### **Agents du régime général :**

✓ Les risques assurés : Maladie Ordinaire (MO), Maternité, Temps partiel thérapeutique, Congé Grave Maladie (CGM), Accident de service - Accident du travail (AT) / Maladie Professionnelle (MP), Décès. Franchise uniquement sur la MO.

✓ Les taux : 1,14 % pour 15 jours de franchise sur la MO  
A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Tarifs repas de cantine - réf: 2022 12 01 004**

Monsieur le Maire communique les nouveaux tarifs des repas de cantine fournis par le prestataire depuis le 01/09/2022 :

- repas enfants = 3,46 €
- repas adultes = 4,58 €

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'augmenter les tarifs de la restauration scolaire à compter du 1er janvier 2023 comme suit :

- ◆ Pour les enfants : 3,70 €uros le repas soit 74 € la carte de 20 repas
- ◆ Pour les adultes : 5 € le repas soit 100 € la carte de 20 repas

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les tarifs de la restauration scolaire comme proposés.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Ecole élémentaire : participation classe de découverte 2023 - réf: 2022 12 01 005**

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un projet de classe de découverte en 2023 pour tous les élèves du CE2 au CM2. Les enfants partiront au Puy du Fou sur une durée de 2 jours.

Le coût prévisionnel de ce voyage s'élève à 20 502 €.

La coopérative scolaire participe à hauteur de 30 € par élève. La participation des familles serait de 100 €. Les communes sont sollicitées pour un soutien financier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote une participation financière de 70 € par élève. A ce jour, 65 enfants sont concernés par cette sortie.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **CDG 45. Service médecine préventive - réf: 2022 12 01 006**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2018 12 03\_001 en date du 3 décembre 2018, la Mairie de Ladon a passé convention avec le Centre de gestion de la FPT du LOIRET pour adhérer à son service de médecine préventive.

Le Centre de gestion a réalisé la mise en conformité des conventions d'adhésion au Service de Médecine Préventive à la Réglementation générale de Protection des Données. Aussi, il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser à signer l'avenant mettant fin à la convention actuelle et de signer la nouvelle convention.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels remplaçants, Article L. 332-13 du Code général de la fonction publique - réf: 2022 12 01 007**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du Code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles sur emploi permanent.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Budget principal: délibération pour l'adoption d'une décision budgétaire modificative, vote de crédits supplémentaires - réf: 2022 12 01 008**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la décision modificative proposée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT				
	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL 011 – Charges à caractère général		60 073.00		
TOTAL 012 – Charges de personnel et frais assimilés		28 580.00		
TOTAL 023 – Virement à la section d'investissement		2 475.00		
TOTAL 65 _ Autres charges de gestion courante		600.00		
TOTAL 013 - Atténuations de charges				29 000.00
TOTAL 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses				89.00
TOTAL 73 - Impôts et taxes				26 200.00
TOTAL 74 - Dotations et participations				26 075.00
TOTAL 75 - Autres produits de gestion courante				9 095.00
TOTAL 77 - Produits exceptionnels				1 269.00
TOTAL FONCTIONNEMENT		91 728.00		91 728.00

INVESTISSEMENT				
	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL 21 - Immobilisations corporelles		2 320.00		
TOTLA 27 - Autres immobilisations financières		155.00		
TOTAL 021 - Virement de la section de fonctionnement				2 475.00
TOTAL INVESTISSEMENT		2 475.00		2 475.00

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Budget principal : délibération pour l'adoption d'une décision budgétaire modificative, vote de virements de crédits - réf : 2022 12 01 008a**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la décision modificative proposée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT				
	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière			30 000.00	
73224 - Fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5 000 habitants				30 000.00
TOTAL 73 - Impôts et taxes			30 000.00	30 000.00
TOTAL FONCTIONNEMENT			30 000.00	30 000.00

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023, délibération dans le cadre du droit d'option prévu à l'article 106-III de la loi NOTRe - réf : 2022 12 01 009**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'annuler, en raison d'une mauvaise rédaction, la délibération portant le n° 2022 06 13\_004 transmis au contrôle de légalité le 30/06/2022 sous le n° ID 045-214501785-20220613-20220613\_004-DE et adopte, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégé.

**Personnel communal ; compte épargne temps**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que quatre agents ont fait la demande pour l'ouverture d'un compte épargne temps (CET). Suite à cette demande, le Comité Social Territorial va être saisi pour ensuite mettre en place le CET.

**PLUi**

Monsieur le Maire fait un point sur le dossier du PLUi. Il informe l'assemblée que le Commissaire enquêteur tiendra une permanence en Mairie de Ladon le 21 décembre 2022 de 9 heures à 12 heures. Il fait part également des restrictions de constructions suite aux inondations de 2016 concernant la zone artisanale et l'agrandissement de TOUTENKAMION. Le commissaire enquêteur va être saisi pour voir les modifications à apporter.

**Contrat de dératization**

Monsieur le Maire informe qu'il y aura certainement un groupement de commandes avec les communes de la CCCFG ; dossier à suivre.

**Travaux école élémentaire**

Une visite est prévue le 13 décembre prochain avec l'architecte, les Maires des communes dont les enfants fréquentent l'établissement ainsi que les conseillers municipaux.

A ce jour, les travaux sont dans les temps.

**Frais scolaires**

Le décompte des frais scolaires est donné pour information aux conseillers municipaux.

**Affaires scolaires**

Le Maire fait part de l'état des dépenses et à ce jour, le budget alloué est dépassé. Le conseil municipal demande à ce que le budget scolaire soit respecté.

**Cérémonie des vœux**

La cérémonie sera organisée le samedi 7 janvier 2023 à 15 heures à la Salle Yves GARRÉ.

### Repas des aînés

Un repas des aînés sera organisé en avril 2023. A ce jour aucune date n'est fixée.

### Correspondant incendie et secours (sécurité civile)

Le Maire informe l'assemblée qu'il doit désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

Il a donc décidé de désigner M. Gérard CHARBONNIER. Un arrêté de désignation d'un correspondant incendie et secours sera pris dans les prochains jours.

### Marché de Noël

Mme Christine BRÉCIE LEPLAT fait un point sur la préparation du marché du 11 décembre prochain.

### Réunion de la commission « communication, dématérialisation, bulletin municipal... »

Mme Daisy BOUCHOUX demande que la commission « communication » se réunisse mais pas avant 19 heures. M. Alain LETORT demande également de prévoir les dates bien en amont pour pouvoir s'organiser

### Remerciements

Mmes Sandrine BESNARD et Daisy BOUCHOUX remercient d'avoir élaboré le document préparatoire à cette réunion.

### Travaux voirie et cimetière

M. Christian CHESNOY fait un point sur les travaux de voirie qui auront lieu en 2023. Il informe également l'assemblée que la haie est plantée au cimetière.

Il est signalé que l'accès cimetière piéton n'existe plus.

### Piste cyclable

Monsieur le Maire informe du coût pour une piste cyclable allant du bourg à TOUTENKAMION. Celui-ci s'élève à 83 000 € TTC. Ce projet est mis en attente. Au regard du coût, des solutions alternatives vont être demandées.

### Aménagement foncier commune de Mézières-en-Gâtinais

Monsieur Christian CHESNOY informe l'assemblée que la commune de Mézières-en-Gâtinais lance une opération d'aménagement foncier. La commune de Ladon sera concernée. Une délibération sera prise au prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 10.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire,  
M. Albert FÉVRIER,

